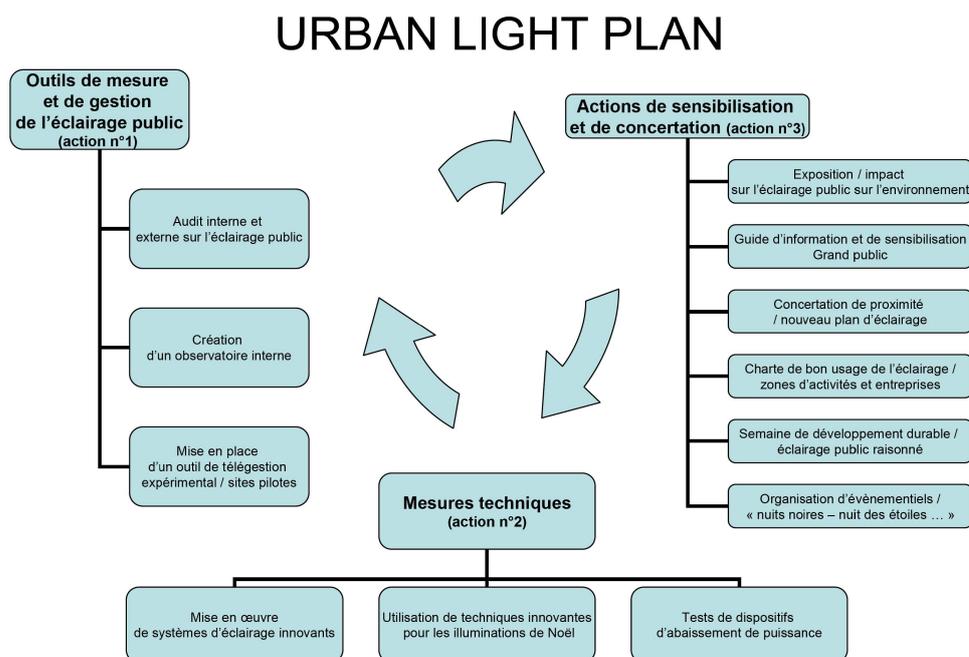


Programme de gestion innovant et durable de l'éclairage public et de lutte contre la pollution lumineuse sur Le Mans Métropole



Pour réaliser son programme de gestion de l'éclairage public, Le Mans Métropole a mis en place un panel d'actions innovantes qui se décline autour de trois axes :

- la création d'outils de suivi et d'évaluation des données relatives à l'éclairage public
- la mise en place de procédés techniques de modernisation et de gestion de l'éclairage public
- le développement d'actions de communication et de diffusion en lien avec les partenaires

La création d'outils de mesure, de suivi et d'évaluation

Le Mans Métropole a déployé des outils de mesures pour mieux maîtriser l'éclairage public à l'échelle d'une Communauté Urbaine par :

- la réalisation d'**audits** pour évaluer la situation existante (recensement géographique et technique des lanternes et des armoires de commandes, identification des lieux où l'éclairage n'est pas adapté, campagnes de mesure d'éclairement, report informatique des données...) ;
- la création d'un **observatoire interne** pour améliorer la lisibilité de la consommation énergétique de l'éclairage public et de son mode de gestion (avec des tableaux de bord pour assurer notamment la maintenance et le suivi de l'éclairage public) ;
- la mise en place d'un **outil de télégestion** innovant pour permettre la commande, le suivi et le contrôle global à distance des installations techniques géographiquement dispersées.

Le choix de procédés techniques innovants et respectueux de l'environnement

L'évolution récente de la technologie permet un éclairage de moins en moins gourmand en énergie avec un même niveau de performance. Le Mans Métropole aspire donc à appliquer les procédés techniques les plus innovants afin de suivre une ligne de conduite à la fois écologique et économique.

Il a été ainsi prévu :

- la mise en œuvre d'un **programme pluriannuel de substitution** des systèmes d'éclairage public par des matériaux innovants et respectueux de l'environnement ;
- la mise en place de dispositifs et d'opérations test d'abaissement de puissance permettant la variation de l'intensité lumineuse et la commande à distance (possibilité d'éteindre ou de réduire le niveau d'éclairement des zones peu fréquentées à partir de certaines heures...) ;
- l'évolution des sites illuminés lors d'évènements festifs (illuminations pendant les périodes de Noël...) dans le cadre d'une consommation énergétique plus raisonnée.

Des partenariats pour développer des actions de communication et de diffusion

Ce plan de gestion comprendra également un volet communication envers les collectivités locales (communes), le grand public et les professionnels (commerçants, entreprises...) afin de les sensibiliser aux enjeux de la pollution lumineuse et au gaspillage qu'elle induit, ce qui implique :

- une concertation renforcée avec les communes (élus et techniciens) pour explorer les pistes d'une diminution globale de l'éclairage sur le territoire avec "une lumière adaptée aux besoins" en particulier pour les nouveaux aménagements urbains (éco-quartiers, bâtiments HQE...) ;
- une communication et une **concertation de proximité** avec la population en partenariat avec les conseils de quartier pour travailler sur les modifications nécessaires des plans d'éclairage ;
- un partenariat avec les professionnels pour élaborer ensemble une **charte du bon usage** de l'éclairage extérieur à destination des entreprises, commerces et zones d'activités.

Des actions spécifiques de communication seront également mises en œuvre avec :

- la mise en place d'une exposition intégrant la thématique des nuisances lumineuses ;
- la diffusion d'un **guide d'information et de sensibilisation** aux enjeux de la pollution lumineuse à destination du grand public ;
- l'intégration du thème lié aux enjeux de la pollution lumineuse lors de la "Semaine de Développement Durable" ;
- l'organisation d'évènements liés à l'observation du ciel nocturne (opération "nuit des étoiles", stage d'observation de la faune la nuit, "parcours pleine lune"...) pour sensibiliser sur les effets des spectres lumineux et dans l'optique d'attirer l'attention du public sur les avantages d'une sobriété lumineuse et énergétique en matière d'éclairage nocturne.

Concernant enfin la diffusion des bonnes pratiques, Le Mans Métropole souhaite développer :

- les échanges d'expériences avec d'autres territoires urbains et périurbains (réseaux) ;
- la médiatisation du projet dans le cadre des supports d'information de la communauté urbaine (site Web, journaux d'information...).



LE PROGRAMME LIFE +

LE SITE INTERNET URBAN LIGHT PLAN EST DÉDIÉ AU PROGRAMME LIFE + DE GESTION INNOVANTE ET DURABLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE